

## DÉROGATION MINEURE

945, rue Noiseux

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Repentigny statuera, lors d'une séance publique qui se tiendra le 9 juin 2026 à la salle du conseil municipal située au 435, boulevard Iberville à Repentigny, à compter de 19 h, sur une demande de dérogations mineures déposée à l'égard de l'immeuble situé au 945, rue noiseux à Repentigny, portant le numéro de lot 2 390 225, pour laquelle le comité consultatif d'urbanisme a émis son avis le 7 mai 2026.

L'objet de cette demande est d'autoriser la localisation d'une génératrice dans la cour avant à plus de 34 m de la ligne avant et protégée par un clôture de 2,13 m de hauteur afin d'apporter une alimentation électrique d'appoint au bâtiment principal, à usage d'école primaire, alors que le règlement permet la localisation d'une génératrice dans les cours latérales ou arrière et une clôture d'une hauteur de 1,5 m maximum sur l'immeuble situé au 945, rue Noiseux, portant le numéro de lot 2 390 225.

Préalablement à la décision du conseil, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de ce sujet lorsque ce point sera appelé à l'ordre du jour.

Donné à Repentigny, ce 19<sup>e</sup> jour du mois de mai 2026.

L'assistant-greffier,



Me Stéphane Desrochers, avocat